

# LE PETIT JOURNAL

du Cabinet

N° 23 • 2011

Ecole des vacances

T  
U  
M

VAROCLIER  
AVOCATS



## OTIUM OU L'R DE RIEN

Le « negotium » décrit le tumulte de celui occupé à ses affaires ; à l'opposé, « l'otium » définit la plage de son temps que l'homme réserve à la réflexion, aux plaisirs de l'amour, de l'amitié, de l'écriture ou de la musique. L'otium évoque ainsi LE loisir mais non les loisirs qui sont une autre forme d'agitation.

En grec, l'otium s'appelle « skholé » qui laisse deviner notre mot école, ce lieu ouvert à ceux qui n'ont pas l'obligation d'assurer leur subsistance et peuvent se consacrer à acquérir des connaissances.

Ainsi étymologiquement, l'otium est l'école des vacances et désigne le temps nécessaire pour apprendre à vivre dans un désir de vérité, sans être freiné ni dissuadé par des considérations d'ordre matériel.

Se sachant éphémère, l'homme aime à temporaliser son quotidien, ses activités, se fixer des tâches à accomplir mais vivre est un art qui requiert également l'aptitude à se ménager des pauses nécessaires au repos de l'intelligence.

Au demeurant, les « vacances » ne sont qu'un cas particulier de la « vacance » qui permet de se déprogrammer, se dépayser en pratiquant musique, peinture, écriture, sport ou farniente.

En réaction à l'impatience d'un quotidien superficiellement agité, notre âme a besoin de calme, d'air de rien et du bleu repos des mers.

## L'ACTE D'AVOCAT

Internet offre un accès aisé à moult modèles ou formulaires pré-imprimés dont l'usage est de nature à instaurer insécurité juridique puisque le cadre choisi peut être inadéquat au regard du but suivi, ou emporter des conséquences juridiques et financières sans commune mesure avec les intentions des signataires.

Pour limiter ces risques, le législateur a souhaité encourager le recours aux avocats, déjà rédacteurs de la majorité des actes sous-seings-privés lesquels pourront désormais être estampillés pour démontrer qu'ils ont été rédigés par un professionnel inscrit au Barreau dûment assuré et assujéti à une déontologie rigoureuse.

L'objectif poursuivi est de renforcer la force probante d'un tel acte qui contresigné par l'avocat exclura la faculté ouverte en l'état par l'article 1323 du Code Civil, aux héritiers ou ayants-cause de désavouer la signature ou l'écriture de leur auteur.

Par ailleurs, l'acte d'avocat apportera un confort rédactionnel aux parties puisqu'il les dispensera de l'obligation d'apposer les mentions manuscrites habituellement requises par la loi comme en matière de caution, prêts immobiliers...

Enfin, le contreseing signifiera que l'avocat, s'il est unique, a exercé son obligation de conseil dans l'intérêt des deux parties.

A cet égard, le choix d'un conseil unique est toujours délicat. En effet, il demeure de l'essence de l'avocat d'être le porte-voix de son propre client, afin de veiller à transcrire ses aspirations juridiques ou judiciaires ; il est donc par nature le conseil d'une partie et l'autre cocontractant sera plus avisé de solliciter son propre conseil.

En toute hypothèse, l'estampille de chaque avocat sur l'acte rédigé vaudra preuve d'une reconnaissance par les signataires de l'exécution du devoir de conseil, les parties étant ainsi réputées avoir pris la mesure des nature et amplitude des engagements souscrits (art. 66-3-1 – 66-3-3 de la loi 2011-331 du 28 mars 2011).

## PULSION TEXTUELLE

Dans notre société inquiète, obsédée par un principe de précaution souvent mécompris, l'inflation normative est devenue un fléau.

Ainsi pas moins de 400 000 prescriptions techniques imposent obligations ou interdictions infantilisantes aux élus des Collectivités territoriales, qui privés de tout pouvoir de gestion, deviennent des intendants. En fixant aveuglément des réponses standardisées au mépris de la ductilité nécessaire du réel, le culte de la norme devient un hymne à la bêtise ; d'instrument, elle devient entrave bridant le décideur, le paralysant au lieu de l'aider.

Comme la rumeur, la norme se propage et finit par s'imposer en colonisant tous les secteurs de la sphère publique. Elle ne craint pas l'absurde puisqu'elle exige, par exemple, avant d'entreprendre la réparation d'un pont sur une rivière à sec, d'installer une barque au cas où un employé tomberait à l'eau...!

Au-delà de l'agression du bon sens ou de l'offense faite à l'intelligence, ces obligations administratives ont un coût exorbitant supporté par le contribuable qu'elles sont pourtant supposées protéger.

En outre, cette frénésie promeut une forme de jacobinisme normatif qui tend à une inutilité asphyxiante, au point que la plupart du temps leur raison d'être originelle a été oubliée.

Cette déviance réglementaire altère le droit, ainsi sapé dans son autorité. Déjà en 1991, le Conseil d'Etat dénonçait cette surproduction de règles et règlements et concluait : « *Quand le droit bavarde, le citoyen ne lui prête plus qu'une oreille distraite* ». Cette pertinente appréciation résonne comme un écho à la sagacité intemporelle de Montesquieu, mettant en garde contre les dangers d'une intempérance législative : « *Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires* ».

La norme ne doit être ni louée ni maudite mais circonscrite au strict nécessaire ; l'objectif est de supprimer toutes les scories rédactionnelles ou alléger les textes épars heurtant le bon sens ou l'évolution des techniques et des mœurs.

Jacques Varochier

## INTERVIEW



## LE COURTIER EN FINANCEMENT

Monsieur Jean-Philippe DELTOUR est associé fondateur et co-gérant de la Société CREDITRELAX qui accompagne depuis 6 ans des repreneurs dans leur recherche de crédits bancaires.

### Pourquoi faire appel à un courtier en financement ?

CREDITRELAX propose une prestation globale comprenant l'étude de faisabilité du projet, le montage du dossier de recherche de financement, la sélection des partenaires bancaires les mieux adaptés et enfin une négociation des conditions optimales de crédit et des frais bancaires.

Nous ne sommes pas des chercheurs de taux mais soucieux de proposer un service complet pour répondre à une quête de financement, en veillant à son adéquation avec les besoins du client.

### A quel moment êtes-vous rémunéré ?

CREDITRELAX travaille au résultat puisque, sauf exception, pouvant justifier des frais d'étude, le client rémunère notre concours lors de l'obtention du crédit escompté.

### Cette intervention dispense-t-elle l'emprunteur d'un apport personnel ou d'une caution ?

Les banques ont besoin de valider l'implication de l'entrepreneur et ne peuvent financer 100 % du projet.

C'est pourquoi une contribution sous forme d'apports personnels est en général requise, une banque ne pouvant s'exposer à perdre sans recueillir un minimum de garanties.

En effet, l'octroi d'un prêt est une prestation à titre onéreux, une opération économique reposant sur les facultés raisonnables de la Banque de recouvrer les sommes qu'elle prête ; en revanche, il existe des mécanismes pour limiter les cautions personnelles des dirigeants recourant notamment à des organismes de caution mutuelle (type SIAGI OSEO...).

### Quelles sont les dispositions à prendre pour optimiser l'obtention d'un prêt ?

Les décisions en matière de crédit échappent aux directeurs d'agence puisqu'elles sont prises en comité, souvent à un échelon régional, voire national. Il importe que le dossier soit objectivement convaincant. C'est pourquoi il doit contenir un certain nombre d'éléments au rang desquels un CV reprenant les grandes étapes du parcours professionnel du pétitionnaire, souligner notamment ses compétences ou son expérience en rapport avec le projet requérant le financement.

Le dossier doit également inclure un plan de financement et un prévisionnel argumenté et mettre en exergue aux côtés du dirigeant un environnement professionnel notamment avocat et expert-comptable dont la présence constitue un facteur validant le sérieux de la démarche et le degré d'implication du candidat au financement.

### Quelle est la spécificité de CREDITRELAX ?

Depuis notre création, nous sommes les premiers courtiers financiers des réseaux de franchises.

L'expertise acquise au cours des 6 dernières années, nous permet d'optimiser le montant du crédit, le taux d'intérêt, le niveau des cautions ou garanties ou assurances demandées en sollicitant les organismes financiers les mieux adaptés et d'obtenir rapidement une réponse.

Nos références sont accessibles sur notre site internet : [www.creditrelax.com](http://www.creditrelax.com)

## BREVES



## LE CERCLE DE MOEBIUS

Le logo du « recyclable » reprend le ruban du mathématicien Auguste Ferdinand Moëbius. Ce logo désormais connu, indique que le produit ou l'emballage sur lequel il figure est recyclable mais non que le produit est recyclé.

Ce logo qui existe depuis 1970 représente le mouvement sagittal d'une bande de papier dont les deux extrémités sont jointes après qu'elle a subi trois demi-tours.



A compter du 8 mars 2015, chaque logement devra comporter au moins un détecteur de fumée normalisé. (Décret n°2011-36, 10 janvier 2011)





## FESTIVAL DE VERBIER EN SUISSE

Ce festival rassemble chaque année de grands artistes internationaux au cœur des Alpes valaisannes. Le paisible village de Verbier, niché entre le Mont Blanc et le Mont Cervin, se mue ainsi au mois de juillet en haut lieu de la culture. Chefs d'orchestres, interprètes et artistes réputés viennent y décliner un répertoire essentiellement consacré à la musique du XIXe siècle. Martha Argerich, David Garrett, Mischa Maisky, Yuga Wang, Anne-Sophie Mutter et René Pape figurent parmi les têtes d'affiches de cette édition.

Intermèdes propose un séjour de 4 Jours incluant les visites de Montreux au bord du Lac Léman, de la Fondation Gianadda qui propose une belle exposition Monet puis du Château de Chillon. Vous achèverez votre périple à Lausanne en profitant d'une importante rétrospective « Van Gogh, Bonnard, Vallotton » à la Fondation de l'Hermitage. Ce voyage allie plaisir musical et découverte d'une région attachante où il est doux de vivre.

Départ 25 Juillet 2011.  
Contact Intermèdes : 01 45 61 90 90.



## QUE DU BONHEUR... À DEUX !

Comment faire rimer amour avec humour, aller au nirvana avec joie, vivre le sexe sans complexe, profiter de la tendresse sans stress, exercer sa sensualité avec intensité, partager le quotidien sans le train-train ? Pour arriver à atteindre tous ces objectifs, il faut bien « 1001 secrets de bonheur à deux » ! Le dernier-né du duo Carine Anselme-Eve François, auteurs sur le bien-être, est, à l'instar de leurs « 1001 secrets de bien-être », une mine de précieux conseils pour passer avec joliesse l'étape des prémices aux promesses, vivre avec intensité le feu sacré tout en ne cessant d'essayer de communiquer en toute sérénité. Il paraît qu'un couple sur deux ne résiste pas au divorce. Mais qu'attend-on pour offrir les « 1001 secrets de bonheur à deux » aux jeunes mariés dans toutes les mairies de France ? Voici une invitation à la réflexion, des clins d'oeil et suggestions pour partager complicité et communiquer en authenticité.

« 1001 secrets de bonheur à deux », Eve François et Carine Anselme, Editions Prat.  
[www.culturebienetre.com](http://www.culturebienetre.com)



## SON NOM EST MOUNTAIN 241-P-17.

Elle est la dix-septième des trente-cinq dernières locomotives à vapeur forgées dans les usines Schneider du Creusot entre 1948 et 1952. Elle a été affectée à la traction à grande vitesse de l'époque avec une vitesse commerciale de 120 km/h.

Son nom est synonyme de prestige dans la mémoire des anciens cheminots. Classée « Monument Historique », elle a été la plus imposante des locomotives à vapeur française.

Mise en service le 10 mai 1950, elle a assuré son dernier service commercial le 28 septembre 1969. La 241-P-17 détient le record de kilométrage de la série : elle a parcouru 1 741 865 km.

Elle reprend du service à des fins touristiques pour faire découvrir au départ du Creusot les richesses des paysages français et la culture de villes emblématiques : après Besançon en juin, sont proposées les destinations suivantes : Aix-les-Bains en août, Marseille en septembre et Strasbourg en octobre.

Pour en savoir plus :  
Les Chemins de Fer du Creusot rue des Pyrénées  
71200 LE CREUSOT  
Tél : 03 85 55 26 23 ou 03 85 55 80 03  
Fax : 03 85 55 92 14.  
Mathieu Chevalier : [info@241p17.com](mailto:info@241p17.com)



Notre site internet fait peau neuve; nous vous invitons à découvrir sa nouvelle architecture; voici une opportunité de mieux retrouver ou remémorer le spectre de nos interventions et/ou parcourir une nouvelle rubrique éditoriale réunissant diverses chroniques, juridiques ou non. La nouvelle présentation demeure guidée par une volontaire sobriété alliée à une aisance de navigation. Vous pourrez désormais y accéder à la nouvelle adresse suivante : [www.varoquier-avocats.com](http://www.varoquier-avocats.com) (Soyez notre hôte.). Bonne visite.